

**URBANISME****Secteur Quartier Parisien**

Dénomination de l'allée Rosa Parks  
et classement en voirie communale piétonne

**EXPOSE DES MOTIFS**

Lors de sa séance du 30 janvier 2014, le Conseil municipal a dénommé Rosa Parks, le nouveau groupe scolaire, situé dans le secteur du quartier parisien, groupe qui a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2015.

Lors des travaux de construction de ce groupe scolaire, une voie nouvelle piétonne a été aménagée par la Ville afin à la fois de desservir celui-ci et de permettre une perméabilité entre l'avenue de Verdun et la crèche du quartier parisien, vers les rues du quartier parisien et de l'affiche rouge, pour répondre au souhait de liaison prévue par la trame verte et bleue du Plan local d'urbanisme.

Afin de conserver une homogénéité dans les dénominations, le groupe de travail sur les dénominations propose de lui donner aussi le nom de Rosa Parks.

Par ailleurs, pour en assurer une bonne gestion, il convient de la classer en voirie communale piétonne.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver cette dénomination, ainsi que son classement en voirie communale.

P.J. : 1 plan

## **URBANISME**

### **10) Secteur Quartier Parisien**

Dénomination de l'allée Rosa Parks  
et classement en voirie communale piétonne

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le nouveau groupe scolaire, construit dans le secteur du quartier Parisien,

vu sa délibération en date du 30 janvier 2014 le dénommant, Rosa Parks (1913-2005) militante américaine des droits civiques,

vu la création d'une voie nouvelle desservant l'école et formant le lien entre l'avenue de Verdun et le secteur du quartier parisien,

considérant qu'il a été retenu lors de la séance du 31 mars 2011 d'attribuer des noms de femmes aux voies et équipements publics, suite au rapport et conclusion de la commission Mémoires,

vu la proposition du groupe de travail sur les dénominations, de donner aussi le nom de Rosa Parks à cette voie nouvelle, avec la volonté de garder une homogénéité de nom,

considérant que la Ville est propriétaire du terrain formant l'assise foncière du groupe scolaire et de cette voie nouvelle, par acquisition en date du 26 mars 2003,

considérant qu'il convient de verser cette voie nouvelle en voirie communale piétonne,

vu le plan, ci-annexé,

#### **DELIBERE**

unanimité

**ARTICLE 1 :** DECIDE de dénommer « Allée Rosa Parks » cette voie nouvelle, aménagée entre l'avenue de Verdun et le secteur du quartier parisien, à Ivry-sur-Seine.

**ARTICLE 2 :** DECIDE du classement de l'allée Rosa Parks dans la voirie communale piétonne.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016